

# ACTION URGENTE

## GAMBIE. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EN DANGER

Lors de sa rencontre annuelle au palais présidentiel avec le Conseil des sages musulmans de Banjul pour la korité [Aïd el Fitr], le 2 mai 2022, le président de la République gambienne, Adama Barrow, a accusé le défenseur des droits humains Madi Jobarteh d'être un « fauteur de troubles » et de chercher à répandre la violence dans le pays. Il semble que cette accusation soit liée à un message, récemment publié sur les réseaux sociaux, dans lequel Madi Jobarteh appelait à la destitution d'un ministre pour mauvaise gestion des terres publiques. Ces propos du président mettent en danger la sécurité de Madi Jobarteh et portent fondamentalement atteinte au droit à la liberté d'expression en Gambie.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

Président de la République gambienne  
His Excellency Adama Barrow  
State house of the Gambia  
Banjul, The Gambia  
Courriel : [info@op.gov.gm](mailto:info@op.gov.gm)

Monsieur le Président de la République,

Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude pour la sécurité du défenseur des droits humains **Madi Jobarteh**, à la suite de votre discours télévisé du 2 mai devant le Conseil des sages musulmans de Banjul au palais présidentiel.

J'ai appris avec consternation que lors de ce discours, vous aviez accusé Madi Jobarteh d'être un « fauteur de troubles » cherchant à répandre la violence et à embraser le pays, et reproché aux médias de se montrer irresponsables en lui offrant une tribune. Dans une société qui garantit les droits humains, y compris le droit à la liberté d'expression, le fait de porter de telles attaques et accusations sans fondement contre des personnes qui défendent les droits humains et contre les médias est extrêmement préoccupant.

Je crains que votre récente déclaration ait non seulement stigmatisé les activités militantes pacifiques de Madi Jobarteh, mais aussi dangereusement accru les risques auxquels il est exposé dans sa vie privée et professionnelle, faisant de lui la cible de menaces, de harcèlement et d'éventuelles poursuites. En effet, Madi Jobarteh a déjà été menacé sur Internet depuis vos accusations, et il court un risque réel de subir d'autres actes de harcèlement et des agressions physiques. Comme vous le savez peut-être, plusieurs journalistes ont été agressés par des partisans de partis politiques ces dernières années, et vos déclarations sur Madi Jobarteh et les médias risquent d'envenimer la situation.

Comme vous en conviendrez, les militants et militantes des droits humains jouent un rôle essentiel en défendant la liberté, en luttant contre la discrimination, la répression et la corruption et en œuvrant en faveur de la justice sociale en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Pourtant, alors que leur travail devrait être salué, beaucoup sont la cible de menaces, d'actes de harcèlement et de violences physiques de la part des forces de sécurité et d'acteurs privés.

**En conséquence, je vous prie instamment :**

- de garantir la sécurité du défenseur des droits humains Madi Jobarteh et de veiller à ce qu'il puisse exercer son droit à la liberté d'expression, garanti par la Constitution gambienne ;
- de vous abstenir d'employer des propos et d'exprimer des vues de nature à stigmatiser, et donc à mettre en danger, les personnes qui défendent les droits humains et les médias qui les soutiennent ;
- de promouvoir le rôle que jouent les défenseurs et défenseuses des droits humains et les médias dans la protection de ces droits et de la liberté d'expression, en prenant des mesures efficaces pour que toutes les personnes qui défendent les droits humains puissent mener leurs activités pacifiques sans craindre d'être entravées, intimidées, arrêtées ou emprisonnées arbitrairement, conformément aux dispositions de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération,

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le président de la République gambienne a porté ces accusations contre Madi Jobarteh dans un discours à l'occasion de sa réunion annuelle avec le Conseil des sages musulmans de Banjul pour la korité [nom donné en Afrique de l'Ouest à l'Aïd el Fitr, fête marquant la fin du jeûne du ramadan], le 2 mai 2022, au palais présidentiel. Madi Jobarteh s'est vu reprocher d'être un fauteur de troubles et de répandre la violence dans le pays. Il semble que ces propos aient été tenus en réponse à un message publié sur les réseaux sociaux par Madi Jobarteh le 20 avril. Dans cette publication, il appelait à la destitution du ministre de l'Administration du territoire, Musa Drammeh, pour mauvaise gestion des terres publiques. Quelques semaines auparavant, le gouvernement avait reconnu, après la diffusion d'un document confidentiel sur les réseaux sociaux, que des terrains publics avaient été octroyés au vice-président, à plusieurs ministres ainsi qu'à des particuliers. Le gouvernement affirme avoir respecté la loi.

Les accusations formulées par Adama Barrow contre les médias dans ce même discours, selon lesquelles les médias contribueraient à déstabiliser le pays en offrant une tribune à l'un des principaux détracteurs du président, sont contraires aux droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, qui sont garantis par l'article 25 de la Constitution gambienne.

Ce n'est pas la première fois que Madi Jobarteh est la cible de harcèlement. Le 30 juin 2020, il a été arrêté et inculpé de diffusion de fausses informations au titre de l'article 181A du Code pénal, après avoir déclaré, lors d'une manifestation *Black Lives Matter* qu'il avait organisée, que les autorités n'avaient pas enquêté sur la mort de trois citoyens gambiens tués par des policiers. Les charges ont été abandonnées le mois suivant.

Après son entrée en fonction à l'issue de l'élection présidentielle de 2016, Adama Barrow s'est engagé à mener des réformes décisives pour mettre fin à la répression qui avait marqué le gouvernement de son prédécesseur, Yahya Jammeh. Près de cinq ans plus tard, malgré certains progrès, la situation n'a pas autant évolué que l'on pouvait l'espérer, notamment le paysage législatif gambien, qui n'a guère changé.

Bien que la protection du droit à la liberté d'expression et d'autres droits se soit améliorée depuis 2016, les dispositions législatives répressives de l'ère Jammeh n'ont pas été abolies, comme certains passages de la Loi de 2009 sur l'information et les communications. Ces dispositions sont toujours utilisées pour réprimer les personnes qui défendent les droits humains, mènent des activités militantes ou exercent le métier de journaliste, ainsi que les groupes de la société civile.

En décembre 2021, Adama Barrow a remporté l'élection présidentielle et a été reconduit dans ses fonctions pour un deuxième mandat de cinq ans. Les propos tels que ceux qu'il a tenus à l'encontre de Madi Jobarteh montrent de manière préoccupante que le président peut remettre en cause et menacer les défenseur·e·s des droits humains, les médias et les militant·e·s de la société civile pour leurs activités légitimes.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais**

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 30 JUIN 2022.**

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Madi Jobarteh (il)**